Municipalité d'Henryville

Avis Public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITE D'HENRYVILLE

Projet de règlement no 244-2026 concernant l'usage du terrain de balle municipal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux citoyens de la Municipalité d'Henryville que, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2026, un avis de motion a été donné par monsieur Alexandre Rivard à l'effet qu'un règlement portant le numéro 244-2026, intitulé « Règlement concernant l'usage du terrain de balle municipal », sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal. Le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2026.

Objet du règlement

Ce règlement a pour objet d'encadrer l'utilisation du terrain de balle municipal afin d'en assurer un usage sécuritaire, respectueux et harmonieux et de limiter les nuisances pour le voisinage. Il prévoit notamment les activités permises, les heures d'utilisation, les exigences applicables aux réservations et aux activités organisées, les comportements interdits, la responsabilité des utilisateurs ainsi que les mesures pouvant être prises par la Municipalité en cas de non-respect. Il interdit également la pratique de la balle donnée, sous réserve de l'exception applicable aux participants âgés de 12 ans ou moins.

Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 165, rue de l'Église et au Centre récréatif situé au 110, rue Grégoire, durant les heures normales d'ouverture.

Le règlement sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Donné à Henryville, ce 20e jour d'octobre 2026

Mireille Labranche
Directrice générale, Greffière & Trésorière

165 rue de l'Église Henryville (Québec) J0J 1E0
Tél.: (450) 346-4106 Fax: (450) 346-4124

Municipalité d'Henryville

Avis Public

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale, greffière & trésorière de la Municipalité d'Henryville, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20e jour du mois d'octobre 2026, entre 8 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20e jour du mois d'octobre 2026.

Mireille Labranche
Directrice générale, Greffière & Trésorière

165 rue de l'Église Henryville (Québec) J0J 1E0
Tél.: (450) 346-4106 Fax: (450) 346-4124